

BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2011 / SYNTHÈSE NATIONALE

CHIFFRES CLÉS 2011

Les établissements

Bibliothèques municipales prises en compte en 2011

- 8 321 établissements de lecture interrogés.
- 6 542 répondants, dont 3 585 bibliothèques municipales et 2 957 points d'accès au livre*.
- 14% des établissements de lecture assurent également un rôle de discothèques (plus de 500 documents prêtables).
- 14% des établissements de lecture assurent également un rôle de vidéothèques (plus de 100 documents prêtables).
- 81% des établissements de lecture interviennent exclusivement sur le prêt de livres.

	VALEUR MOYENNE DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES *	VALEUR MOYENNE DANS LES POINTS D'ACCÈS AU LIVRE *
LE PERSONNEL		
Nombre d'emplois	Personnes : 4,3 agents, soit 6,4 pour 10 000 habitants + 5,2 bénévoles	Personnes : 0,7 agent, soit 4,3 pour 10 000 habitants + 4,1 bénévoles
	ETPT : 3,6, soit 0,30 ETPT pour 100 inscrits	ETPT : 0,4, soit 0,19 ETPT pour 100 inscrits
Dépenses de personnel	124 000 €, soit 1 800 € pour 100 habitants	10 000 €, soit 600 € pour 100 habitants
LES COLLECTIONS		
Imprimés	18 000 livres imprimés, soit 266 livres pour 100 habitants et 1 900 publications en série imprimées	3 800 livres imprimés, soit 232 livres pour 100 habitants
Part des établissements disposant d'un fonds de documents sonores	56%	19%
Phonogrammes musicaux sur support	1 700 documents sonores, soit 25 phonogrammes pour 100 habitants (en intégrant les bibliothèques municipales n'en ayant pas dans leurs collections)	50 documents sonores, soit 4 phonogrammes pour 100 habitants (en intégrant les points d'accès au livre n'en ayant pas dans leurs collections)
Part des établissements disposant d'un fonds de documents vidéo	42%	13%
Vidéogrammes sur support	550 vidéogrammes, soit 8 pour 100 habitants	20 vidéogrammes, soit 1 pour 100 habitants

* Cette distinction s'appuie sur la méthode de calcul de la typologie des établissements de lecture publique, adoptée par l'ADBDP le 22 janvier 2002. Quatre critères – dont les seuils minimaux peuvent varier en fonction de la population desservie par l'établissement – permettent de classer un établissement de lecture publique comme une « bibliothèque » ou comme un « point d'accès au livre » : dépenses d'acquisitions documentaires, nombre d'heures d'ouverture, qualification des agents, surface des locaux. En fonction de la satisfaction à ces critères, on affecte annuellement à l'établissement une typologie allant de 1 (tous les critères sont satisfaits) à 5. Les établissements de types 1 à 3 sont appelés « bibliothèques », ceux des typologies 4 et 5 sont dénommés « points d'accès au livre ».

VALEUR MOYENNE
 DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES *

VALEUR MOYENNE
 DANS LES POINTS D'ACCÈS
 AU LIVRE *

LES ACQUISITIONS

Dépenses d'acquisition	18 900 €, soit 2,80 € par habitant	2 300 €, soit 1,37 € par habitant
Imprimés acquis	1 000 livres, soit 15 pour 100 habitants	200 livres, soit 13 pour 100 habitants
Phonogrammes acquis	100 phonogrammes, soit 1,8 pour 100 habitants	10 phonogrammes, soit 0,6 pour 100 habitants
Vidéogrammes acquis	80 vidéogrammes, soit 1,2 pour 100 habitants	5 vidéogrammes, soit 0,3 pour 100 habitants

LE PUBLIC ET LE PRÊT

Les inscrits	1 200 inscrits actifs, soit 18 % de la population desservie	200 inscrits actifs, soit 13 % de la population desservie
Les emprunteurs	1 000 emprunteurs actifs, soit 15 pour 100 habitants	200 emprunteurs actifs, soit 11 pour 100 habitants
Prêts tous documents	34 000 prêts, soit 506 prêts pour 100 habitants, et 35 prêts par emprunteur	4 500 prêts, soit 274 prêts pour 100 habitants, et 25 prêts par emprunteur
Proportion d'établissements de lecture intervenant exclusivement sur le prêt de livres	65 %	94 %
Prêts de livres imprimés	24 000 prêts, soit 358 prêts pour 100 habitants, et 25 prêts par emprunteur	4 000 prêts, soit 239 prêts pour 100 habitants, et 22,4 prêts par emprunteur

LES HORAIRES

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14 heures 50	8 heures 30
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	3,6 jours	2,4 jours

LES LOCAUX ET VÉHICULES

Surface des locaux	Surface moyenne 422 m ² , soit 6,3 m ² pour 100 habitants	Surface moyenne 98 m ² , soit 6 m ² pour 100 habitants
Places assises	38 places	14 places
Postes informatiques publics	3,7 postes	0,9 poste
Accès à internet dans la bibliothèque	Dans 70 % des bibliothèques	Dans 32 % des points d'accès au livre

* Cette distinction s'appuie sur la méthode de calcul de la typologie des établissements de lecture publique, adoptée par l'ADBDP le 22 janvier 2002. Quatre critères – dont les seuils minimaux peuvent varier en fonction de la population desservie par l'établissement – permettent de classer un établissement de lecture publique comme une « bibliothèque » ou comme un « point d'accès au livre » : dépenses d'acquisitions documentaires, nombre d'heures d'ouverture, qualification des agents, surface des locaux. En fonction de la satisfaction à ces critères, on affecte annuellement à l'établissement une typologie allant de 1 (tous les critères sont satisfaits) à 5. Les établissements de types 1 à 3 sont appelés « bibliothèques », ceux des typologies 4 et 5 sont dénommés « points d'accès au livre ».